



Communiqué du 02 octobre 2012

Le groupe de Royal Moto France, Royal Accessoires Sport qui comprend également Royal Vélo Sport, a souhaité se mettre sous la protection du tribunal de commerce de l'Aube, département où le groupe est basé à seulement quelques kilomètres de Troyes.

A l'initiative de son P-DG Alain Bourdoncle le groupe, qui n'était pas en cessation de paiement, a fait une demande auprès de la justice pour être placé en sauvegarde, une procédure préventive qui a été acceptée par le tribunal de commerce de Troyes ce Mardi 2 octobre 2012 et qui est à distinguer d'un redressement judiciaire. Alain Bourdoncle assisté dans cette démarche par son cabinet conseil a souhaité protéger son groupe d'éventuelles difficultés économiques dans un climat socio-économique global délicat, y compris dans le secteur du deux roues où la société Royal Moto France est présente au travers de la distribution de véhicules (Husqvarna et Quadro) et d'équipements premium.

Le projet qu'a constitué et présenté Alain Bourdoncle pour la préservation de son groupe et la relance de celui-ci est basé autour du développement de la marque Quadro et des scooters à trois roues 3D commercialisés depuis un an, mais surtout par l'attrait et le potentiel de la prochaine génération à quatre roues commercialisée dès 2013.

Suite à l'acceptation du dossier présenté, reconnu réel et réalisable, le groupe Royal Accessoires Sport va pouvoir se concentrer sur son projet et son redéploiement commercial sans avoir à craindre la menace à moyen terme d'une procédure de redressement judiciaire. Durant cette période de sauvegarde, l'équipe dirigeante sera épaulée par deux administrateurs judiciaires, Nicolas Deshayes et Philippe Contant, ce dernier connaît parfaitement le groupe pour avoir suivi le rachat du groupe par Alain Bourdoncle en 2010.